

Effectuer une action dans la vue détaillée (capture/crédit, etc.)

Le portail marchand vous offre la possibilité d'ajouter des actions supplémentaires à une opération. Pour effectuer une action, vous devez ouvrir la vue détaillée d'une opération. En fonction du statut de l'opération, différentes actions sont disponibles dans le menu déroulant « Autres actions ».

Une description des actions se trouve dans le tableau « Actions » ci-dessous.

Action	Description
Capture	Si un montant a seulement été réservé (autorisé), il doit encore être débité de la carte ou du compte au moyen d'une capture ultérieure. C'est seulement à ce moment que le flux d'argent peut avoir lieu. Cela se produit généralement lorsque la marchandise est envoyée au client final.
Crédit	Un crédit est utilisé pour effectuer un remboursement au client final. Cela se produit généralement lorsqu'un article est retourné ou lorsqu'une réclamation a été déposée.
Annuler	Annuler une opération ou une transaction de paiement.  Annuler L'annulation d'une capture n'est possible que le même jour où la capture a été réalisée. Si vous souhaitez annuler une capture ultérieurement, vous devez utiliser l'action « Crédit ».
Autorisation manuelle	Réautoriser les paiements approuvés après expiration de la période d'autorisation.  Autorisation manuelle Les montants sont seulement autorisés par votre banque pour une période spécifique. En cas de capture partielle, vous pouvez utiliser l'action « autorisation manuelle » pour réautoriser la différence, après déduction du montant déjà capturé. Exemple : réautoriser un montant restant pour une livraison supplémentaire en attente.
Supprimer les données personnelles	Supprimer les données personnelles du client de l'opération.  Supprimer les données personnelles Attention : une fois ces données supprimées, d'autres actions comme capture, crédit ou l'analyse d'erreurs ne seront plus possibles.